

Sommaire

Agenda de l'ADEC-NS	1
Dossier : nouvelles technologies et société	2-4
Revue de presse	5-6

Edito

En Janvier dernier, se déroulait à Las Vegas l'édition annuelle du Consumer Electric Show, le plus important des salons consacrés à la high-tech. L'événement est l'occasion de découvrir les dernières innovations en matière d'électronique et d'électroménager mais aussi d'observer à quel point l'attrait du public pour l'innovation ne diminue pas. Chaque année, des appareils sensés bouleverser nos quotidiens inondent les rayons de nos hypermarchés, la plupart issus des bureaux d'étude d'une flopée de startups de la Silicon Valley. Mais jusqu'où cette soif de nouveauté peut-elle aller ?

La promesse d'accéder au futur est un argument très vendeur, mais cela pose question sur les limites qui se doivent d'être fixées. La société actuelle se retrouve parfois acculée face aux changements amorcés par l'évolution de la technologie. En effet, cette dernière évoluant plus vite que le droit, la lenteur de mise en route de l'appareil législatif se confronte à l'hyperactivité du marché.

L'équipe de l'ADEC-NS

Retrouvez-ici toutes les informations sur les activités de l'ADEC-NS ainsi que sur les événements à venir. Vous êtes intéressé par l'un d'eux? Contactez-nous via le formulaire en ligne !

10
Mars
2016



Fête nationale, anniversaire de la révolution hongroise

M. Salinas est reçu à l'ambassade de Hongrie à Paris. Au cours de ce déplacement, il rencontrera d'autres ambassadeurs en vue de préparer des événements à Toulouse.

10-11
Mars
2016



Mission ciblée à Paris Notre Président Gilbert Salinas se rend à Paris pour rencontrer les ambassadeurs du Vietnam, d'Egypte, de Roumanie et de Pologne.

15-17
Mars
2016



Mission Ciblée à la FAO, au PAM et à la FIDA

L'ADEC-NS accompagne une délégation d'entreprises à Rome pour créer des partenariats avec la FAO dans le cadre d'actions en faveur du développement agricole des pays du Sud.

13
Avril
2016



Nouvelles technologies et société

Alors qu'on annonce déjà la fin de l'application de la loi de Moore [1], on observe un attrait toujours plus grand pour l'innovation. Durant la dernière décennie, nous avons été témoins de progrès fulgurants en matière de micro-technologie : cela aura permis de repenser notre quotidien grâce à des appareils interconnectés et intelligents.

Depuis toujours, les hommes se sont interrogés sur les enjeux de la technologie. C'est pourquoi elle fut un instrument de puissance et de domination avant même d'en être un de confort. Elle a notamment permis à des civilisations d'en dominer d'autres et d'étendre leur influence à travers le monde. Dans la société occidentale actuelle, elle bénéficie à la majeure partie de la population sans distinction de rang social et de moyens financiers. Mais l'emballement suscité par la nouvelle économie à la fin des années 1990 a inscrit la société dans une dynamique hasardeuse. Avec la chute du prix des composants électroniques, on a assisté à une démocratisation de l'appareillage domotique et de la micro-informatique. Il est, aujourd'hui, relativement accessible, dans les pays développés, de se procurer du matériel professionnel pour un usage domestique : télésurveillance, imprimantes laser, ordinateurs, matériel hi-fi, équipement domotiques connectés, équipements automobiles, etc... Les objets high-tech s'invitent partout et des technologies qui étaient jusque là réservées aux professionnels ou bien cantonnées à des marchés de niche, se retrouvent dans nos foyers.

Tout cela tend vers une autonomisation des individus, tendance qui se confirme avec le développement de l'économie collaborative. Ainsi, par le biais de plateformes communautaires en ligne, on peut proposer ses services (BlaBlaCar, Uber...) ou ses biens (Airbnb, Drivy...) en favorisant les interactions sociales via une application smartphone ou un site internet. Là aussi, l'Etat tente de réglementer ce type d'activité qui échappe à toute législation relative au travail alors qu'en pratique elles concurrencent directement les entreprises traditionnelles. On trouve là l'illustration du décalage entre le système des professions réglementées et les nouvelles possibilités qu'offre l'outil numérique.

[1] Loi de Moore : Cofondateur de la société Intel, Gordon Moore avait affirmé dès 1965 que le nombre de transistors par circuit de même taille allait doubler, à prix constants, tous les ans. Il rectifia par la suite en portant à dix-huit mois le rythme de doublement. Il en déduisit que la puissance des ordinateurs allait croître de manière exponentielle, et ce pour des années. Il avait raison. Sa loi, fondée sur un constat empirique, a été vérifiée jusqu'à aujourd'hui. Il a cependant déclaré en 1997 que cette croissance des performances des puces se heurterait aux environs de 2017 à une limite physique : celle de la taille des atomes.

Internet : le nouveau paradigme

Beaucoup des innovations de ces dernières années ont un lien plus ou moins important à Internet. Nous sommes passés d'un monde simplement matériel à un monde comprenant également une sphère immatérielle dépassant les cadres juridiques nationaux. Cette plateforme d'échange s'est rendue accessible à tous et a permis d'abroger toute contrainte logistique tout en rétablissant l'égalité de la parole de chacun. La société française peine à s'adapter dans ce contexte. Nos institutions doivent faire face à de nombreux épiphénomènes inédits qu'elles s'efforcent de maîtriser. Cela implique parfois d'entrer en contradiction avec certains de nos principes fondateurs.

Les différentes lois encadrant le Web depuis 2004 en sont l'exemple. De la loi Perben II aux lois antiterroristes, en passant par Hadopi, l'arsenal législatif s'est avéré obsolète et inefficace quand il ne menaçait pas certaines libertés fondamentales. Ainsi, l'état s'adapte maladroitemment à ce changement de situation tout en essayant de faire perdurer la culture réglementariste française de peur de se voir dépasser. Comme on a pu le constater lors des attentats de 2012 et de 2015. En incriminant internet dans l'endoctrinement des terroristes, on rationalise un problème complexe afin de matérialiser une solution: dans ce

cas précis, la censure de certains canaux de diffusion sur internet et une surveillance accrue. Dans un autre registre, légiférer sur la circulation des biens culturels s'est révélé être un casse-tête qui s'est soldé par la mise en place d'un système répressif. Les mesures sont prises encore une fois en bout de chaîne et demeurent inefficaces, en atteste l'évolution des chiffres du piratage. Cela témoigne d'un décalage grandissant entre les attentes de consommateurs et le formatage de l'offre qui est proposée. On constate qu'avec l'arrivée d'Internet, de nouvelles problématiques ont émergées mais qui ne sont, la plupart du temps, que le symptôme de phénomènes socioculturels plus profonds.

Drones : l'inquiétude plane

921 : C'est le nombre d'incidents liés à des drones répertoriés dans l'espace aérien américain entre septembre 2013 et décembre 2015. Avec un tarif d'entrée de gamme à moins de cents euros, le drone est un parfait exemple de technologie rendue accessible à tous, mais dont les risques semblent avoir mal été évalués. L'ampleur du phénomène inquiète les experts en sécurité aérienne tant il est à la fois facile et dangereux de faire voler un de ces appareils à proximité des aires de circulation d'un aéroport. Différentes initiatives sont mises en œuvre pour responsabiliser les utilisateurs : Des applications existent déjà et permettent de signaler la présence d'un drone dans une zone à risque ou simplement d'informer les autorités et la communauté des vols que l'on prévoit. Mais dans le cas d'une utilisation malveillante, il reste à ce jour peu de réponses adaptées. En attendant, les responsables de la sûreté civile espèrent une réglementation de l'activité et un renforcement des dispositifs de surveillance à proximité des aéroports...



Le marché des drones
représentait, en 2015 en France,
288 M d'Euros et a généré
150 000 emplois en 5 ans

Parallèlement à cela, les entreprises et les institutions se sont saisies de l'opportunité à des fins plus pratiques. Alors qu'Amazon et Google peaufinent leurs services de livraison par drone, ces derniers sont déjà utilisés dans le secteur médical pour l'assistance aux victimes avant l'arrivée des secours ou la livraison de matériel dans des zones difficiles d'accès.

Imprimantes 3D : une révolution à plusieurs facettes

Autre outil révolutionnaire, aussi bien pour les particuliers que pour le milieu professionnel, les imprimantes 3D ont débarqué sur le marché français depuis maintenant plusieurs années. Alors que l'on peut trouver des modèles dans des prix avoisinant 400€, les plus perfectionnés permettent aujourd'hui de réaliser toute sorte d'objet dans une grande variété de matériaux.



Anthony Atala
chirurgien du West
Forest Institute, présente le
premier rein imprimé en 3D
à la conférence TED de 2011

En 2002, un pas à été franchi avec la création du premier organe fonctionnel réalisé à l'aide de l'impression 3D. Depuis, le procédé s'est démocratisé dans la médecine et des greffes de cartilage et d'os synthétiques ont pu être réalisées avec succès. On trouve d'autres utilisations de cette technologie notamment dans les secteurs industriels. Cet éventail de possibilités laisse entrevoir un avenir radieux pour le secteur : on enregistre une progression du marché de 30% par an ce qui devrait représenter près de 11 milliards de dollars d'ici 2020.

Mais toute innovation a le droit à son lot de controverses et l'impression 3D n'est pas en reste. Il y a tout d'abord l'aspect écologique : en effet une imprimante 3D consomme 50 à 100 fois plus que le moulage par injection d'un même objet, procédé traditionnellement utilisé dans l'industrie. De plus, les particules émises lors de l'extrusion thermique du plastique se sont avérées nocives pour l'homme. Dans la théorie, la polyvalence de ces machines pose des questions sur la définition de la propriété intellectuelle : La possibilité d'imprimer chez soi des figurines sous licence ou du mobilier breveté en fait rêver certains et en inquiète beaucoup d'autres. Plusieurs plateformes en ligne de partage des modèles numériques ont déjà été mises en demeure à la demande de studios de cinéma et de jeux-vidéos car elles

mettaient à disposition des modèles de produits dérivés sans licence. Mais le spectre du piratage laisse présager la mise en place d'une filiale parallèle aux distributeurs autorisés, semblable dans la forme aux circuits de téléchargements peer-to-peer. La filière devrait alors faire face aux mêmes difficultés que le reste de l'industrie culturelle.



La réelle crainte vient cependant d'une initiative venue tout droit de la nébuleuse crypto-anarchiste américaine. Ces derniers revendiquent leur volonté de pouvoir concevoir des armes à feu à l'aide d'imprimantes 3D. La jeune entreprise Defence Distributed, avec à sa tête Cody Wilson, 28 ans et figure de proue du milieu ultra-libertaire, a ainsi commercialisé son premier modèle de pistolet entièrement imprimé en 3D. Ce dernier a rapidement été interdit du fait de son indétectabilité aux contrôles de sécurité mais la startup continue de travailler sur un modèle mixte de fusil d'assaut grâce à leur nouveau statut acquis de fabricant d'arme. Cody Wilson et son équipe peuvent compter sur le fort attachement des américains aux libertés individuelles ainsi que sur le deuxième amendement de la constitution des Etats-Unis pour espérer voir leur petite entreprise perdurer.

Conclusion

Ainsi on le voit, le développement de la technologie pose des questions sur la façon dont nous souhaitons voir évoluer la société. Elle n'est pas, contrairement à la science, neutre et ne doit donc pas devenir une finalité. Le devoir de la civilisation et de choisir avec précaution de quelle manière s'en servir sans mettre en péril sa propre existence. D'apparence anodine, ce sujet est manifestement un lieu de clivage idéologique. On ne peut remettre en cause le rôle primordial de la technologie dans notre évolution en tant qu'espèce, elle est une constituante naturelle de notre développement. Il ne s'agit donc pas de basculer dans une forme de technophobie : mais pour éviter un dispersement contreproductif est potentiellement dangereux, il s'avère important d'imposer certaines limites. Dans un contexte d'inquiétude quant au devenir de notre société et de notre environnement, et puisqu'elle a longtemps été ignorée au profit de notre croissance économique, cette question se devra d'être une des préoccupations majeures de ce siècle. ■

Sources

- [Eco-Friendly 3D Printing – Is it a myth? – EcoFriend.com](#)
- [Conséquence et futur de l'imprimante 3D – Mon Univers 3D](#)
- [Histoire de l'impression 3D – Mon Univers 3D](#)
- [CES 2015 : le résumé de ce qu'il ne fallait pas rater – Journal Du Net](#)
- [Un malade du cancer sauvé grâce à des vertèbres imprimées en 3D – BeGeek](#)
- [Les drones deviennent une «réelle menace» pour la sécurité des avions civils – France Soir](#)
- [Les drones s'imposent dans le secteur médical – Atelier.net](#)
- [Pour éviter les accidents, la filière drone veut répertorier les vols en temps réel – Usine Nouvelle](#)
- [Huit lois en dix ans pour encadrer le Web français – Le Monde](#)
- [La consommation illégale de vidéos sur Internet en France – NextImpact](#)
- [L'économie collaborative une alternative au modèle de la compétition – Etopia](#)
- [L'inventeur de l'arme imprimable en 3D porte plainte pour atteinte à la liberté d'expression – Le Monde](#)

Technologie

Pourquoi les filaments biosourcés intéressent l'impression 3D

De la poudre d'huître, du lin ou du chanvre... Les fabricants de filaments destinés à l'impression 3D s'intéressent de plus en plus aux matériaux naturels. En France, la plupart des acteurs de cette filière naissante sont regroupés en Bretagne. — L'Usine Nouvelle [\[lire la suite\]](#)

les hackers-braqueurs ont les banques dans le collimateur

Les fuites massives de données confidentielles sont devenues monnaie courante. Et les banques ne sont pas à l'abri. Les banques russes en particulier souffrent d'attaques nombreuses et soutenues, qui leur font perdre des millions de dollars — Usine Digitale [\[lire la suite\]](#)

Surveillance et sécurité vont booster les drones

L'avenir économique du drone s'inscrit davantage comme outil de travail que comme instrument de loisir ou arme de guerre. L'étude du consultant Oliver Wyman, publiée le 1er mars, dresse le profil d'un marché qui pourrait voir sa valeur multipliée par trois d'ici 2020 [...] — La Foire Du Drone [\[lire la suite\]](#)

Économie

Développement

Siemens signe (aussi) son retour en Iran

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de Vienne le 16 janvier, les entreprises allemandes se repositionnent sur le marché iranien. Après Daimler, Siemens a annoncé son retour à Téhéran mercredi — La Tribune [\[lire la suite\]](#)

Comment Casablanca Finance City (CFC) devient une place de premier plan en Afrique

Dans le cadre de sa stratégie visant à faire de Casablanca une place financière répondant aux meilleurs standards internationaux, le Royaume du Maroc réalise depuis plusieurs années des réformes d'envergure dans le secteur bancaire et financier. [...] — La Tribune [\[lire la suite\]](#)

Osons le numérique pour l'Afrique !

Les groupes de communication français ont plus que d'autres une carte à jouer en Afrique. Par Bernard Chaussegros, associé fondateur de Smart Consult. — La Tribune [\[lire la suite\]](#)



Vidéo

Carte

Infographie

Crise humanitaire imminente en Grèce : rupture des frontières

— Vice News (YouTube) [\[lire la suite\]](#)

La dépendance énergétique européenne

— Toute l'Europe [\[lire la suite\]](#)

Les jeunes pousses se tournent vers le B to B — Les Echos [\[lire la suite\]](#)



ADEC-NS BP 24219 – 31 432 Toulouse – CEDEX 4
Tél :+33 (0)5 67 16 15 16 – mail : communication@adecns.fr

